

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18/11/2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

<i>Séance N° 07</i>
<i>25/11/2024</i>
<i>Délibération 075/3.3</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mr GUILBAUD David, Mmes HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, HA Christine.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame Floriane HENRIQUES a été élue secrétaire.

OBJET : Renouvellement du bail commercial au 15 Grande Rue

Madame Le Maire informe les membres du conseil que la société MONTS ET MARAIS représentée par Monsieur GRONDIN Manuel, dont le siège social est situé 15 Grande Rue LE PERRIER, a cédé à la société BOURNEIX-MENUET IMMOBILIER le fonds de commerce d'agence immobilière à compter du 1^{er} novembre 2024.

Vu la délibération n°017 du 20/02/2014 relative à la signature du bail à usage commercial contracté en date du 1^{er} mars 2014 entre la commune et Monsieur GRONDIN Manuel, dont l'article 11 mentionne les droits de cession au bail à l'acquéreur du fonds de commerce.

Vu la délibération n°024 du 03/04/2024 relative au renouvellement du bail à usage commercial entre la commune et Monsieur GRONDIN Manuel à compter du 1^{er} mars 2023 et pour une durée de 9 ans.

Madame Le Maire propose de contracter, à partir du 1^{er} novembre 2024, un bail commercial avec Monsieur MENUET Julien, représentant de la société BOURNEIX-MENUET pour le local situé 15 Grande Rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de contracter un bail commercial pour une durée de 9 années avec Monsieur MENUET Julien, représentant de la société BOURNEIX-MENUET pour le local situé 15 Grande Rue.
- FIXE le montant du loyer mensuel à 150€ TTC, révisable tous les trois ans.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat de location à usage commercial du local sis 15 Grande Rue LE PERRIER, à intervenir avec Monsieur MENUET Julien, représentant de la société BOURNEIX-MENUET.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.



La secrétaire de séance
Mme HENRIQUES Floriane



Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosjane GODEFROY

